

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Elodie Tramini](#)

<https://www.cadre21.org/membres/e609cf5d651280d8767a27b6>

Date d'obtention : 2024-02-28 16:23:53

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il est important de suivre le protocole dans la trousseau Sexto. Il faut également rencontrer toutes les personnes ciblées par la situation afin de récolter toutes les informations, vérifier si les versions concordent, de savoir combien de personnes sont impliquées et établir s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant. Si je perçois qu'il s'agit d'un acte malveillant, je dois communiquer immédiatement avec la police. Ces derniers m'aideront dans le déroulement des étapes. Peu importe la situation, je dois confisquer le téléphone cellulaire si je pense que des images/vidéos correspondent à de la pornographie juvénile. Je dois communiquer avec la policière socio-communautaire afin qu'elle récupère le téléphone cellulaire.

Enfin, il est toujours important de compléter l'intervention, même s'il ne s'agit pas d'une situation Sexto. Cela permet de rassurer le jeune et de le soutenir dans la situation qu'il vit.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est toujours important de respecter le protocole, de s'assurer que la situation touche un élève de l'école et qu'elle a un impact dans le milieu scolaire. C'est-à-dire que la situation réponde à l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue. Comme dans la situation 3, lorsqu'un parent vient nous rapporter une situation vécue par son fils. Puisque nous n'observons pas de conséquences à l'école, nous devons référer le père à la police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je trouve qu'il est difficile de ne pas intervenir lorsqu'un parent nous rapporte une situation problématique et de le référer à la police. Éventuellement, cette situation risque d'avoir des répercussions sur le bien-être du jeune à l'école et notre soutien pourrait peut-être nuire à l'enquête. Deuxième point, la confiscation du téléphone peut être complexe peu importe la situation. Le jeune peut s'opposer et que la situation dégénère. Lorsqu'il s'agit d'un acte malveillant, il faut faire attention de ne pas porter préjudice au jeune. Nous ne sommes pas enquêteur et notre rôle n'est pas de déterminer une culpabilité.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

